

Privilège—M. McKinnon

Que l'on renvoie au comité permanent des privilèges et élections la question de la fausse déclaration du ministre de la Défense nationale concernant la démission du vice-amiral Boyle.

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, par suite des allégations du député j'ai relu la correspondance échangée entre l'amiral Boyle et moi-même et les autres fonctionnaires du ministère. Je me suis aussi informé des entretiens qui avaient eu lieu. D'après la correspondance, il serait normal que l'amiral Boyle ait pensé que l'un des choix qui s'offraient à lui était la démission. Selon moi, la façon dont la question de la démission a été soulevée découle d'un malentendu compréhensible. Je sais que la possibilité de sa démission a été envisagée lors d'entretiens privés, comme cela se fait normalement entre officiers supérieurs en pareilles circonstances.

Je regrette beaucoup que l'amiral Boyle, qui a si bien servi le Canada depuis trente-huit ans, ait apparemment interprété ces entretiens et les lettres échangées comme une demande de démission, alors qu'il ne s'agissait que d'une possibilité qui lui était offerte, comme à tout autre officier supérieur.

● (1530)

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, puis-je prendre part au débat?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Halifax-East Hants.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, j'ai parlé de cela à l'amiral Boyle. Il ne voulait pas avoir à communiquer les lettres lui-même, mais il a dit espérer, dans l'intérêt de sa propre réputation, que le ministre aurait l'obligeance de communiquer la correspondance qu'il a mentionnée. Je formule donc cette demande au nom de l'amiral Boyle.

M. Danson: Je n'ai certainement aucune objection, monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà mentionné. Cependant, comme il s'agit de lettres personnelles et confidentielles j'aimerais vraiment que l'amiral Boyle me donne cette assurance lui-même. Je n'aurai à ce moment aucune hésitation à déposer les lettres qui ont suivi.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est exceptionnel de permettre à un député de participer deux fois à la discussion d'un même sujet. A moins que le député de Victoria ne puisse apporter une contribution particulière, il faudrait que je sache ce qu'il a à ajouter.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je veux tout simplement dire que comme la réponse du ministre n'a rien apporté, je demande que ma motion soit maintenue.

M. l'Orateur: A l'ordre. Dans ces circonstances, la présidence aimerait certainement qu'on lui accorde un peu de temps pour étudier la question et les précédents. J'aimerais en particulier revoir l'intervention du député de Victoria et exa-

miner avec soin la réponse du ministre afin de déterminer s'il y a une différence d'opinion ou une différence d'interprétation, soit dans les réponses données par le ministre à la Chambre soit dans ce qui a précédé ces réponses, eu égard à ce qui, selon le ministre, s'est passé entre lui et l'amiral Boyle. De toute façon, je voudrais remettre cette affaire à plus tard pour pouvoir étudier très soigneusement les réponses et en tirer une conclusion. Je vais donc reporter ma décision à plus tard sur cette question de privilège.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens seulement à donner préavis que je soulèverai sans doute demain la question de privilège, à propos de la réponse que le ministre du Revenu national (M^{lle} Bégin) a donnée à un autre député et que je n'ai pas entendue malheureusement, mais qui m'a été rapportée. J'aimerais examiner la question, mais je pensais vous en avertir à présent, monsieur l'Orateur.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement du député de Peace River (M. Baldwin) à propos de la question de privilège, j'aurais dû dire plus tôt que j'aimerais demain faire une déclaration lorsque la question sera mise sur le tapis, et je n'aimerais pas que qui que ce soit, de l'autre côté de la Chambre, dise qu'il n'en a pas été averti. Mon propos n'aura rien à voir avec le ministre des Transports (M. Lang) pas plus qu'avec le député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal); ce n'est qu'un exemple de plus du grave danger qu'il y a lorsque l'on intervient auprès des media ou que l'on entrave la liberté de l'information, entre le Parlement et le grand public. Il s'agit de la radio et de la télévision à Terre-Neuve, et de la position qu'a adoptée le secrétaire d'État des Affaires extérieures (M. Jamieson). Je présenterai les faits demain, monsieur l'Orateur, mais je voulais en donner préavis afin que les députés ne commencent pas à crier à l'injustice ou autre chose. C'est une question sérieuse que je dois soulever.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé peut-il faire savoir à la Chambre quelles mesures le gouvernement compte étudier aujourd'hui, et le reste de la semaine?

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, je puis vous donner à ce stade, une indication initiale de nos travaux. Les deux prochaines journées, bien entendu, sont jours réservés. Pour le reste de la journée d'aujourd'hui, nous débattons la loi concernant les petits ports, dont la Chambre est actuellement saisie. Ensuite, nous passerons au bill C-23, sur le système métrique et, si nous le pouvons, nous avons l'intention de passer ensuite à l'étude du bill C-36 concernant la sécurité des véhicules automobiles.